

505411610/10

945

(1938-40, 45, 49)

Participation S.N.C.F. à la Société Immobilière de crédit d'A.L. (S.I.C.A.L.)

Participation S.N.C.F. à la Société Immobilière de crédit d'A.L. (S.I.C.A.L.)

Représentation

M.M. JAC, DUPIN, COLOMBEL, LAGRANGE, PICQ	(	(s) C.D.	10;5.38	32	VII
LIAUD		(s) C.A.	11.5.38	49	V
OBRECHT		C.D.	21.2.39	31	IX
LIAUD		(s) C.A.	24.12.40	43	VII
REDON (LIAUD)	(	(s) C.A.	10. 1.45	37	Qd a)
	(	C.A.	7. 2.45	5	Qd a)

Fusion de la S.I.C.A.L. et de la S.I.C.F. :

V. D. 945 : Société Immobilière des Chemins de fer Français (SICF)

Participation financière S.N.C.F.

(s) C.A.	2. 3.49	26	Qd b)
----------	---------	----	-------



S.I.C.A.L.

Participation S.N.C.F.

(5) C.A. 2. 3.49 26 Qd

b) Compte rendu de la délégation de pouvoirs spéciale  
accordée au Président en matière d'aliénation de  
participations financières.

M.LE PRESIDENT rend compte de ce que, dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par le Conseil dans sa séance du 28 juillet 1948, il a approuvé les opérations suivantes:

.....  
-le 30 juillet 1948:rachat de 2 actions de 500fr de la Société Immobilière des Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine(S.I.C.A.L.); soit 1.000 fr,dépense qui a été imputée au Compte d'Etablissement(autorisation de la Mission de Contrôle Financier du 29 juillet 1948);  
.....

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 7 février 1945

---

Questions diverses

a) Représentation de la S.N.C.F.  
dans les filiales

P.V. (p.5) Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil procède aux désignations suivantes en vue de la représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils des Sociétés au capital desquelles elle participe :

.....  
Société Immobilière des Chemins de fer d'Alsace-Lorraine

M. REDON  
.....



Conseil d' Administration

séance du 10 janvier 1945

-----  
Questions diverses

Ne figure pas au P.V.

Représentation de la S.N.C.F.  
dans certaines de ses filiales

M. LE PRESIDENT ///.....

Enfin, j'ai à vous entretenir de notre représentation dans les  
4 Sociétés immobilières suivantes :

- la Société immobilière des chemins de fer français (S.I.C.A.L.)  
qui est la plus importante des Sociétés de l'espèce auxquelles  
nous participons,
- la Société immobilière des chemins de fer d'Alsace et de Lor-  
raine (S.I.C.A.L.),
- la Société de Crédit immobilier du Midi,
- la Société de Crédit immobilier de l'Est?

Un membre du Conseil d'Administration de la S.N.C.F. siégeait au  
sein de la Société immobilière des chemins de fer français et au sein  
de la Société immobilière des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.  
Mais le Conseil d'Administration n'avait pas de représentant au Crédit  
immobilier du Midi et au Crédit immobilier de l'Est où siégeaient seuls  
des fonctionnaires de la S.N.C.F. A l'heure actuelle, je suis en train  
de modifier la liste des fonctionnaires qui doivent représenter la  
S.N.C.F. dans ces deux dernières Sociétés et mon intention est de ré-  
server également une place dans leurs Conseil pour un membre de notre  
Conseil d'Administration. Il y aurait donc désormais un membre de notre  
Conseil d'Administration dans le Conseil de chacune de ces 4 Sociétés.

Je pense que le Conseil sera d'accord pour réserver ces postes à  
des représentants du personnel comme il en était précédemment dans les  
Conseils des 2 premières Sociétés.

Les représentants du personnel voudront bien me faire connaître  
les noms de ceux d'entre eux qu'ils désignent pour chacune de ces  
Sociétés.

QUESTION VII - Désignation des membres du Conseil  
d'Administration de la S.N.C.F. chargés de la  
représenter dans les Sociétés dont elle est  
actionnaire.

P.V.

.....

M. LE PRESIDENT propose, ..... au Conseil :

.....

- de confirmer les différents mandats confiés à M. LIAUD, et de le désigner, en outre, comme administrateur de la Société Immobilière des chemins de fer de l'Etat;

.....

Le Conseil approuve ces propositions.

STENO (s) p.43

.....

M. LE PRESIDENT ..... Les conclusions à tirer de ces textes (nouvelle législation sur les Sociétés et sur les camuls) sont, dans tous les cas, les suivantes :

.....

Enfin, en quatrième lieu, M. LIAUD, administrateur représentant le personnel, se trouve être seul à n'être pas atteint par la limite de 8 Conseils fixée par la loi.

.....

Enfin, je demanderai à M. LIAUD de vouloir bien conserver les postes qu'il occupe actuellement et, le cas échéant, même, de remplacer son collègue M. JACQUET à la Société Immobilière des chemins de fer de l'Etat puisqu'actuellement M. JACQUET y représente le Conseil : il est peut-être préférable que ce soit un administrateur en service qui soit maintenu dans cette Société.

.....

Ces désignations sont approuvées.



-----

P.V. COURT

QUESTION IX - Attribution à la  
S.N.C.F. d'un 7ème siège au Conseil d'Admi-  
nistration de la S.I.C.A.L.

Le Comité désigne M. OBRECHT, Ingénieur Principal Honoraire du Service de la Voie et des Bâtiments des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, pour occuper le 7ème siège d'administrateur vacant au Conseil d'Administration de la S.I.C.A.L. , en qualité de représentant de la S.N.C.F.

Steno p. 81

M. GRIMPRET.- Quelqu'un a-t-il des observations à présenter sur les propositions qui sont soumises dans la note qui vous a été distribuée ?

M. MARLIO.- Je suis d'accord.

M. GRIMPRET.- Ces propositions sont approuvées.



SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

---

Comité de Direction

---

Séance du 21 février 1939

---

VIXI - Attribution à la S.N.C.F. d'un 7ème siège  
au Conseil d'Administration de la S.I.C.A.L.

dans

Représentation actuelle de  
la S.N.C.F. au Conseil d'Administration  
de S.I.C.A.L.

La S.N.C.F. occupe présentement six sièges  
au Conseil d'Administration de S.I.C.A.L.

La répartition en est la suivante :

Membres du C.A

M: Liand

Fonctionnaires de la S.N.C.F

MH: Jac  
Blombel  
Dufin  
Sagranger  
Picoj.



## COMITÉ DE DIRECTION

du 21 FÉV. 1939 193

(Question N° IX)

Société Nationale  
des  
Chemins de fer français

17 février 1939

Secrétariat Général

Participations Financières

Attribution à la S.N.C.F.  
d'un 7ème siège au Conseil  
d'Administration de la  
S.I.C.A.L.

## NOTE POUR LE COMITE DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration de la Société Immobilière des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine (S.I.C.A.L.) est actuellement composé de 6 membres tous fonctionnaires en activité ou en retraite de la S.N.C.F.

Dans une note du 13 octobre 1938, adressée à M. le Secrétaire Général, M. JAC, Président de la S.I.C.A.L., après avoir indiqué que le contrôle technique des travaux de la Société était assuré par M. OBRECHT, Administrateur démissionnaire, Ingénieur Principal honoraire du Service de la Voie et des Bâtiments des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, faisait observer qu'il lui paraissait nécessaire de voir succéder à M. OBRECHT, un fonctionnaire de la S.N.C.F. possédant une compétence technique suffisante pour exercer le contrôle des travaux et signalait l'opportunité de désigner, pour cette fonction, un Ingénieur résidant en Alsace.

En réponse à sa note, M. JAC a été informé le 16 décembre 1938 que, si le Conseil d'Administration de la S.I.C.A.L. estimait qu'aucun de ses membres ne réunissait les conditions nécessaires pour occuper cet emploi, il pourrait proposer à la S.N.C.F. de remplacer M. OBRECHT dans son poste d'Administrateur, cette solution étant possible du fait que le nombre des membres du Conseil de la S.I.C.A.L., qui est actuellement de 6, pourrait être porté à 7 d'après l'article 17 des statuts de la S.I.C.A.L.

.....

Dans sa lettre du 4 février 1939, M. JAC fait connaître que cette solution ayant paru désirable, le Conseil de la S.I.C.A.L., réuni le 26 janvier 1939 avait émis un avis favorable à la réintégration de M. OBRECHT, étant entendu que le nombre des membres du Conseil de la S.I.C.A.L. actuellement de 6 serait porté à 7, comme le prévoient les statuts.

En conséquence, il est proposé au Comité de Direction de désigner M. OBRECHT pour occuper le 7ème siège d'Administrateur vacant au Conseil de la S.I.C.A.L. en qualité de représentant de la S.N.C.F.

Signé : ANTONINI.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mai 1938

QUESTION V - Représentation de la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire et dans les Comités de gestion de différents organismes dans lesquels elle possède une participation financière.

.....

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il reste à prendre parti sur le tableau qui a été distribué et qui doit être modifié sur plusieurs points en application des décisions prises. C'est ainsi que M.M. BOUFFANDEAU et CLAPIER ayant été désignés tous deux pour représenter la S.T.A.P.O, dont un à titre personnel, M. CLAPIER passera à la S.A.T.E. aux lieu et place de M. de TARDE qui remplacera M. CLAPIER à la S.T.A.P.O. D'autre part, il signale que M. PESCHAUD remplacera M. GOY à la T.P.L.M.

M. CRESCENT rappelle qu'il a demandé de réserver la solution en ce qui concerne la représentation à certaines Sociétés.

M. LE PRESIDENT répond qu'en effet la question a été réservée pour quelques sièges. C'est en particulier le cas pour la Compagnie Nationale du Rhône dont il sera parlé à la prochaine séance.

.....  
.....

M. LE PRESIDENT .....

Il demande au Conseil d'approuver, compte tenu des décisions qu'il vient de prendre, les règles qui lui sont soumises, relatives à la représentation de la S.N.C.F., ainsi que la répartition des sièges dont il est saisi.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.



Tableau relatif à la représentation  
de la S.N.C.F. dans les Conseils d'Administration  
des Sociétés dont elle est actionnaire et dans les  
Comités de gestion des différents organismes dans  
lesquels elle possède une participation financière

-----

Représentation au Conseil d'Administration de S.I.C.A.L.

: Désignation et : activités de la : Société	: Capital : social	: Part : appar- : tenant : à la : SNCF : (en %)	: Composition du Con- : seil d'Administra- : tion : Nombre : total : des : membres	: Nombre des : sièges à la : disposition : de la SNCF	: Représentation : proposée : Membres : du : Conseil : d'Admi- : nistra- : tion	: Fonction- : naires ou : anciens : fonction- : naires de : la SNCF
: <u>Société Immobilière</u>						
: <u>de crédit d'Alsace</u>	: 5.000.000	: 99,9%	: 7	: 6	: 1	: 5
: <u>et de Lorraine</u>					: M. LIAUD	: MM. JAC
: S.I.C.A.L. (cons- : truction de maisons : pour le logement : d'agents, octroi : de prêts hypothé- : caires, participa- : tion à des Socié- : tés d'H.B.M.)						: COLOMBEL : DUPIN : LAGRANGE : PICQ

10 mai 1938

-----

QUESTION VII - Représentation de la S.N.C.F.  
aux Conseils d'Administration des Sociétés  
dont elle est actionnaire et dans les  
Comités de gestion de différents orga-  
nismes dans lesquels elle possède une  
participation financière.-

Sté immobilière des ch. de fer d'A.L.

P.V. COURT

Le Comité procède à un nouvel examen de la question,  
en vue des propositions définitives à soumettre au Conseil dans  
sa séance du lendemain.

Sous réserve de la décision de celui-ci, il arrête la  
liste des représentants, fonctionnaires de la S.N.C.F. ou fonc-  
tionnaires ayant appartenu aux cadres des anciens Réseaux.

(s) STENO

M. LE PRESIDENT - Je vous ai fait distribuer un tableau  
qui contient certaines différences par rapport au tableau  
précédent.

.....

M. LE PRESIDENT - Il n'y a pas d'autres observations  
sur les propositions ? Elles sont adoptées.

Tableau relatif à la représentation  
de la S.N.C.F. dans les Conseils d'Administration  
des Sociétés dont elle est actionnaire et dans les  
Comités de gestion des différents organismes dans  
lesquels elle possède une participation financière

-----

Représentation au Conseil d'Administration de S.I.C.A.L.

: Désignation et : activité de la : Société	: Capital : social	: Part : appar- : tenant : à la : SNCF : (en %)	: Composition du Con- : seil d'Administra- : tion	: Représentation : proposée	: Membres : du : Conseil : d'Admi- : nistra- : tion	: Fonctio- : naires ou : anciens : fonction- : naires de : la SNCF
: <u>Société Immobilière</u> : <u>de crédit d'Alsace</u> : <u>et de Lorraine</u> : S.I.C.A.L. (cons- : truction de maisons : pour le logement : d'agents, octroi : de prêts hypothé- : caires, participa- : tion à des Socié- : tés d'H.B.M.)	: 5.000.000	: 99,9%	: 7	: 6	: 1 : M. LIAUD	: 5 : MM. JAC : COLOMBEL : DUPIN : LAGRANGE : PICQ